

# TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE, MALADIE, INVALIDITÉ

## INTÉGRER LA RÉGLEMENTATION ET OPTIMISER SA GESTION

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### DISTINGUER LES DIFFÉRENTES SITUATIONS D'ARRÊT DE TRAVAIL ET DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- › Les différents cas d'attribution
  - maladie
  - affection de longue durée : conditions d'ouverture du droit
  - accident du travail/maladie professionnelle
- › La définition du temps partiel thérapeutique selon la réglementation sécurité sociale

### LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- › Comprendre les rôles du médecin traitant, médecin du travail, médecin conseil
- › Formalités pour l'employeur
  - situation de l'assuré social et gestion du contrat de travail à temps partiel
  - les incidences sur le contrat de travail du salarié : temps de travail, congés

### LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE (IJSS) DANS LE CADRE D'UN ARRÊT TOTAL DE TRAVAIL ET DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- › Conditions d'ouverture du droit : maladie et affection de longue durée - les règles de calcul introduites par le décret du 20 août 2019
- › Durée d'indemnisation
- › Calcul des indemnités journalières - Attestation de salaire ou DSN ? Rôle de l'employeur
- › Règle fiscale des prestations de sécurité sociale : CSG, CRDS, impôt sur le revenu
- › Subrogation

#### Cas pratique : calcul d'indemnités journalières en cas de temps partiel thérapeutique

- › Temps partiel thérapeutique et accident du travail
  - les spécificités
  - calcul de l'indemnité journalière

### DE LA MALADIE À L'INVALIDITÉ

- › Définition de la notion d'invalidité
- › Nouvelles conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
- › Catégories d'invalidité : 1ère, 2ème et 3ème catégorie
- › Calcul de la pension
- › Cumul avec un salaire d'activité : nouvelles règles prévues pour une amélioration des droits

#### Quiz de validation des acquis

### INCIDENCES DE LA MALADIE, DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À RETRAITE

- › Attribution de points gratuits AGIRC-ARRCO et de trimestres assimilés au régime général
  - › Passage de l'invalidité à la retraite : maintien de la pension jusqu'à l'âge du taux plein ?
- Les conséquences de la réforme des retraites (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)

### OBJECTIFS

- Appliquer les règles juridiques sur les arrêts de travail, le temps partiel thérapeutique et l'invalidité.
- Analyser le rôle de l'employeur et des différents médecins dans la gestion des prestations sociales.
- Traiter les problèmes liés à la gestion des arrêts maladie, accidents du travail, cas d'invalidité.
- Calculer les différentes indemnités journalières en appliquant les nouvelles règles de calcul du temps partiel thérapeutique.
- Assurer le passage de la maladie à l'invalidité sécurité sociale.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une journée pour comprendre les spécificités de la gestion du temps partiel thérapeutique et de l'invalidité
- Le calcul concret des IJSS et de toutes les prestations de la sécurité sociale liées au temps partiel thérapeutique

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/RH/personnel, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, agents commerciaux en prévoyance collective, assistantes sociales

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
 Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 120 € HT - Réf : RET-MITH  
 1 290 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les prestations Sécurité sociale (remise de 40 %, soit 169,8 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2025

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
 le 21 mai 2025

Paris Montparnasse ou à distance :  
 le 19 mars 2025  
 le 8 juillet 2025  
 le 5 novembre 2025

